



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الولائية لكرة القدم - باتنة

LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA

لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 15 Séance du : 02/05/2024

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
HAOUES Abdelouahab	Secrétaire
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour :

1- Traitement des affaires.

Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (**Edition 2015**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

14^{ème} journée

Affaire N° : 188

Rencontre : U.R.B.T'KOUT // A.C.KIMEL (U19) **du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse **A.C.KIMEL (U-19)**.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club **A.C.KIMEL (U-19)**, et en attribue le gain au club **U.R.B.T'KOUT (U-19)**.
- Une amende de **15.000 DA** est infligée au club **A.C.KIMEL**.
- **U.R.B.T'KOUT (U-19)** (03) points (03) buts
- **A.C.KIMEL (U-19)** (00) point (00) but

Affaire N° : 189

Rencontre : PROTECTION.CIVILE // B.S.BATNA (U19) **du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale **PROTECTION.CIVILE (U-19)**.

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club **PROTECTION.CIVILE (U-19)**, et en attribue le gain au club **B.S.BATNA (U-19)**.
- Une amende de **15.000 DA** est infligée au club **PROTECTION.CIVILE**.
- **B.S.BATNA (U-19)** (03) points (03) buts
- **PROTECTION.CIVILE (U-19)** (00) point (00) but

Affaire N° : 190

**Rencontre : PROTECTION.CIVILE // B.S.BATNA (U17)
du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale PROTECTION.CIVILE (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-17), et en attribue le gain au club B.S.BATNA (U-17).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- B.S.BATNA (U-17) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-17) (00) point (00) but

Affaire N° : 191

**Rencontre : PROTECTION.CIVILE // B.S.BATNA (U15)
du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale PROTECTION.CIVILE (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-15), et en attribue le gain au club B.S.BATNA (U-15).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- B.S.BATNA (U-15) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-15) (00) point (00) but

Affaire N° : 192

**Rencontre : F.S.DOUAR.DISS // C.SIDI.MAANCER (U17)
du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe C.SIDI.MAANCER s'est présentée avec un effectif amoindrie (10 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club C.SIDI.MAANCER et en attribue le gain au club F.S.DOUAR.DISS.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club C.SIDI.MAANCER.
- Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe C.SIDI.MAANCER (U.17)
F.S.DOUAR.DISS (U.17) (03) points (03) buts
C.SIDI.MAANCER (U.17) (00) point (00) but

Affaire N° : 193

**Rencontre : F.S.DOUAR.DISS // C.SIDI.MAANCER (U19)
du : 01-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe C.SIDI.MAANCER s'est présentée avec un effectif amoindrie (04 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club C.SIDI.MAANCER et en attribue le gain au club F.S.DOUAR.DISS.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club C.SIDI.MAANCER.
- Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe C.SIDI.MAANCER (U.19)
F.S.DOUAR.DISS (U.19) (03) points (03) buts
C.SIDI.MAANCER (U.19) (00) point (00) but

Affaire N° : 194**Rencontre : C.S.C.CHAABA // A.S.A.BATNA (U19)****du : 01-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe A.S.A.BATNA s'est présentée avec un effectif amoindrie (08 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club A.S.A.BATNA et en attribue le gain au club C.S.C.CHAABA.
 - Une amende de 5.000 DA est infligée au club A.S.A.BATNA.
 - Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe A.S.A.BATNA (U.19)
- | | | | |
|--------------|--------|-------------|-----------|
| C.S.C.CHAABA | (U.19) | (03) points | (03) buts |
| A.S.A.BATNA | (U.19) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 195**Rencontre : U.S.B.ICHEMOUL // M.FOUM.TOUB (U17)****du : 01-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
 - Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe locale M.FOUM.TOUB (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club M.FOUM.TOUB (U-17), et en attribue le gain au club U.S.B.ICHEMOUL (U-17).
 - Une amende de 15.000 DA est infligée au club M.FOUM.TOUB.
- | | | | |
|----------------|--------|-------------|-----------|
| U.S.B.ICHEMOUL | (U-17) | (03) points | (03) buts |
| M.FOUM.TOUB | (U-17) | (00) point | (00) but |

Affaire N° : 196**Rencontre : U.S.B.ICHEMOUL // M.FOUM.TOUB (U19)****du : 01-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MECHOUMA YOUNES	05J0341	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
NOUASRIA ILYES	05J0354	USBI	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
KAOUA MONCEF	05J0139	MFT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 197**Rencontre : C.R.B.GOSBAT // E.S.N'GAOUS (U19)****du : 01-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KHITOUS RAMI	05J1503	CRBG	Suspension d'un (01) match ferme.	cumul de cartons (CAS+CAS).	87 R.G	

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DRIS ISLEM « ENTRAINEUR »	05E0054	ESN	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BAZIZ ALI	05J1497	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 198**Rencontre : C.S.C.CHAABA // A.S.A.BATNA (U15)****du : 01-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
KHEZZAR ADEM	05J2220	CSCC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BENSEKHRIA MONCEF	05J3217	CSCC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 199**Rencontre : M.C.B.EL.MADHER // RENNE.BATNA (U17)****du : 01-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MESSAOUR ZINEDDINE	05J0507	MCBE	Suspension d'un (01) match ferme.	cumul de cartons (CAS+CAS).	87 R.G	

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YAICHE NIDHAL	05J0450	RENNE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 200**Rencontre : M.C.B.EL.MADHER // RENNE.BATNA (U19)****du : 01-05-2024****JOUEUR(S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJEFFAR DIDINE	05J3034	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
NASRI ABDELGHAFOUR	05J0573	MCBE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BOUGUERNE NOUR.MOHAMED	05J2282	RENNE	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 201**Rencontre : E.S.BOULEFRAIS // I.R.B.TIMGAD (U19)
du : 01-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HEDJAZI MONCEF	05J0927	ESB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
HAMSI KHALIL	05J2126	ESB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
HANTAZ AYOUB	05J2239	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
BENABDELKAOU ANIS	05J2903	IRBT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 202**Rencontre : S.O.LAMBESE // J.OUED.CHAABA (U19)
du : 01-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GUEDJIBA AHMED.RAMZI	05J2825	JOC	Suspension de deux (02) matchs fermes.	Comportement anti sportif (insultes) sur terrain.	94 R.G	1.500 DA

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ZEGHINA OUSSAMA	05J1781	SOL	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 203**Rencontre : T.S.MEROUANA // C.R.O.SI.SLIMANE (U19)
du : 01-05-2024****JOUEUR (S) EXCLU (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
GANA ISLEM	05J0753	TSM	Suspension d'un (01) match ferme.	Faute grave.	92 R.G	
AMRANE NIDHAL	05J0793	CROSS	Suspension d'un (01) match ferme.	Faute grave.	92 R.G	

JOUEUR (S) AVERTI (S):

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BEKHOUCHE CHERIF	05J0791	CROSS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

JOUEUR (S) SIGNALE (S): EN FIN DE PARTIE

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SOUALAH ADEM	05J0845	CROSS	Suspension de six (06) mois dont trois (03) avec sursis. La faute la plus grave.	Comportement anti sportif (insultes) envers officiel et crachat envers officiel.	100 & 103 R.G	10.000 DA

La séance levée à 18.00

Le Président

N.BENAHMED

Le Secrétaire

A.HAOUES

